

BROCHURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 8 juin 2023

I - LE MOT DU PRÉSIDENT	P.4
II - L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	P.5
■ Pourquoi voter ?	p.6
■ Projet de résolutions à l'Assemblée Générale du 8 juin 2023	p.6
■ Candidats au Conseil d'administration	p.8
III - VOTRE MUTUELLE	P.15
■ Qui sommes nous ? La Mutuelle en quelques chiffres	p.16
■ La Gouvernance	p.17
■ La Mutuelle : Notre organisation	p.18
■ L'adhérent au cœur de notre activité	p.19
■ Notre activité : une équipe attentive et engagée	p.19
■ Un site et une appli mobile	p.19
■ Le dentaire : 1 ^{er} poste de prestations de la Mutuelle	p.20
■ L'âge des adhérents et ayants droit	p.20
■ Des dépenses de santé qui augmentent avec l'âge	p.21
■ Informations des décisions relatives aux cotisations et prestations prises par le Conseil d'administration pour l'année 2023	p.22
■ We Care : dispositif santé et bien-être des collaborateurs !	p.25
■ La réforme « 100 % Santé »	p.26
■ Une Mutuelle sociale et solidaire	p.28
■ Le soutien de la Mutuelle à l'Institut les Cent Arpents	p.29
■ Questions / réponses sur la Mutuelle	p.30

I - Le mot du Président



Serge CHEVRIER

Président de la Mutuelle BNP Paribas

Chers Adhérentes, chers Adhérents,

Après plusieurs exercices marqués à la fois par la pandémie et par la cyberattaque chez notre partenaire Génération, l'année 2022 aura d'abord été caractérisée par une progression inédite et à deux chiffres des dépenses de santé de nos adhérents, salariés et plus encore retraités.

Chez nous, comme chez nombre d'autres Mutuelles, il n'est pas aisé d'expliquer précisément le poids des différents sous-jacents à cette évolution liée notamment à des reports de soins et à des effets plus diffus de la Réforme du 100% Santé.

Cette situation a nécessité une ponction significative dans nos réserves et nous a bien sûr conduits à prendre des mesures de saine gestion en remettant en cause un certain nombre de services (RMA, Kalixia...) ou de prestations en procédant par ailleurs à des ajustements de cotisations, pour certains plus importants que par le passé.

Les membres de votre Conseil d'administration, salariés ou retraités, ont pris ces décisions en conscience et avec toujours en ligne de mire un double objectif, celui de préserver les niveaux de solidarité auxquels nous sommes viscéralement attachés (retraités, enfants...) et celui de continuer à assurer la pérennité de notre Mutuelle sur le long terme.

Au-delà de ces décisions, parfois difficiles, les équipes de la Mutuelle se sont formidablement mobilisées pour maintenir tout au long de l'année, et de fait, installer dans le temps un niveau de qualité de service jamais atteint en matière de délais de traitement de vos opérations.

Nombre d'autres sujets très opérationnels (politiques, dispositif anti-fraude...), ou plus stratégiques (renforcement des fonds propres, Règlement Intérieur...) ont aussi continué à avancer rapidement permettant ainsi de consolider la solidité de notre Mutuelle et sa compétitivité dans un moment où se pose avec de plus en plus d'acuité la question de l'équilibre du financement des dépenses de santé en France.

Nous avons bien entendu l'ambition de poursuivre nos avancées et notre transformation en 2023 au profit de tous nos adhérents, salariés et retraités, et nous vous remercions très chaleureusement par avance de votre vote et de votre confiance renouvelée.

Avec mes sentiments les plus cordiaux à chacun(e),



- II -

L'Assemblée Générale

POURQUOI VOTER ?

Pourquoi avons-nous absolument besoin de votre vote ?

Car nous sommes une mutuelle, attachée à nos valeurs... et que les décisions appartiennent aux adhérents salariés et retraités.

À l'heure où le besoin de solidarité se fait encore plus nécessaire dans notre société, **démontrez par votre vote que vous êtes engagés à nos côtés** pour préserver notre modèle de Mutuelle d'entreprise.

Dans un monde qui se transforme et qui nécessite des adaptations permanentes, **aidez-nous, par votre confiance**, afin que votre Mutuelle (à taille humaine, solide) puisse bénéficier d'une gouvernance efficace et ait la possibilité d'évoluer en prenant sans retard, grâce à votre vote, des décisions rapides au bénéfice de tous les adhérents.

Pourquoi voter dès la première convocation ?

En votant dès la première convocation et en vous exprimant d'emblée sur toutes les résolutions, vous éviterez une seconde convocation toujours coûteuse alors que notre Mutuelle doit avant tout, mobiliser ses capitaux et ses forces vives pour la couverture santé de ses adhérents salariés et retraités.

La brochure de l'Assemblée Générale est mise à disposition en ligne sur le site de la Mutuelle ainsi que sur le site de vote.

En conformité avec la démarche RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) de la Mutuelle, seule la brochure simplifiée accompagne le bulletin de vote adressé par courrier postal aux adhérents n'ayant pas communiqué d'adresse email.

La brochure dans sa version complète est adressée à tout adhérent sur simple demande exprimée par mail au secrétariat de la Mutuelle (paris_mutuelle_secretariat_general@bnpparibas.com) ou téléphone.



PROJET DE RÉOLUTIONS à l'Assemblée Générale du 8 juin 2023

Pourquoi votre vote est important ?

L'Assemblée Générale aura lieu le 8 juin 2023 à 8h30, Immeuble Compans, 3-5-7 rue du Général Compans, 93500 PANTIN.

Au cas où le quorum nécessaire à chaque résolution ne serait pas atteint le 8 juin, une seconde Assemblée Générale sera convoquée le 22 juin.

Votre vote est essentiel au bon fonctionnement de la Mutuelle, vous pouvez maintenant voter en ligne : <https://mutuelle-bnpparibas.vote.voxaly.com>.

1^{ère} RÉSOLUTION - Comptes annuels 2022 et Rapport de gestion

Quorum : le quart des membres inscrits -
Majorité : 50 % des suffrages

Les comptes annuels et le rapport de gestion exposent les grandes lignes de la gestion et les faits marquants de la vie de la Mutuelle au cours de l'exercice 2022.

2^{ème} RÉSOLUTION - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Quorum : le quart des membres inscrits -
Majorité : 50 % des suffrages

Le rapport du Commissaire aux comptes exprime l'opinion de celui-ci sur les comptes arrêtés par la Mutuelle.

3^{ème} RÉSOLUTION - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et attestation

Quorum : le quart des membres inscrits -
Majorité : 50 % des suffrages

Rentre dans le champ des conventions réglementées soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration : toute convention intervenant entre une mutuelle et l'un de ses administrateurs ou dirigeant opérationnel ou une personne morale à laquelle elle a délégué tout ou partie de sa gestion.

Le rapport du Commissaire aux comptes présente les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont il a été avisé.

4^{ème} RÉSOLUTION - Proposition d'affectation du résultat en « fonds propres - réserves »

Quorum : le quart des membres inscrits -
Majorité : 50 % des suffrages

La Mutuelle dégagant un résultat excédentaire, propose d'affecter ce résultat en « fonds propres - réserves ».

5^{ème} RÉSOLUTION - Cooptation d'une administratrice : Stéphanie Feuvrier

Quorum : la moitié des membres inscrits -
Majorité : 50 % des suffrages

Au cours du Conseil d'administration du 6 avril 2023 Madame Stéphanie Feuvrier a été nommée administratrice en remplacement d'un administrateur sortant dont le

mandat se termine en 2027. L'administrateur dont la cooptation a été approuvée par le Conseil d'administration achève le mandat de celui qu'il a remplacé.

L'Assemblée Générale est invitée à ratifier la cooptation de Madame Stéphanie Feuvrier.

6^{ème} RÉSOLUTION - Cooptation d'une administratrice : Elodie Josnard-Buisine

Quorum : la moitié des membres inscrits -
Majorité : 50 % des suffrages

Au cours du Conseil d'administration du 6 avril 2023 Madame Elodie Josnard-Buisine a été nommée administratrice en remplacement d'un administrateur sortant dont le mandat se termine en 2023. L'administrateur dont la cooptation a été approuvée par le Conseil d'administration achève le mandat de celui qu'il a remplacé.

L'Assemblée Générale est invitée à ratifier la cooptation de Madame Elodie Josnard-Buisine.

7^{ème} RÉSOLUTION - Cooptation d'un administrateur : Louis Lelong

Quorum : la moitié des membres inscrits -
Majorité : 50 % des suffrages

Au cours du Conseil d'administration du 6 avril 2023 Monsieur Louis Lelong a été nommé administrateur en remplacement d'un administrateur sortant dont le mandat se termine en 2023. L'administrateur dont la cooptation a été approuvée par le Conseil d'administration achève le mandat de celui qu'il a remplacé.

L'Assemblée Générale est invitée à ratifier la cooptation de Monsieur Louis Lelong.

8^{ème} RÉSOLUTION - Election de 5 administrateurs pour un mandat de 6 ans

Quorum : la moitié des membres inscrits -
Majorité : 50 % des suffrages

Pour respecter la parité Femmes/Hommes conformément à l'article L114-16-1 du Code de la mutualité, il est nécessaire que soient élus a minima trois hommes. Trois sièges seront attribués aux trois hommes et deux sièges, indifféremment aux candidats (hommes ou femmes) ayant recueilli le plus de voix.

Les candidats sont présentés par ordre alphabétique à partir de la lettre D, tirée au sort lors du Conseil d'administration du 6 avril 2023.

CANDIDATS SORTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM : FORLI Prénom : **Bernard**

Date de naissance : **17/11/1955**

Fonction et entité de rattachement : **Retraité**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : **35 ans**

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Après plus de 35 ans au poste d'administrateur de la mutuelle d'entreprise, je souhaiterais accomplir un dernier mandat pour l'accompagner dans les évolutions nécessaires qui s'imposent aujourd'hui à elle.

NOM : JOSNARD-BUISINE Prénom : **Elodie**

Date de naissance : **05/12/1982**

Fonction et entité de rattachement : **Responsable Management & Protection des données – BNP Paribas Wealth Management**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Ingénieure et actuaire de formation, j'ai rejoint le Groupe BNP Paribas il y a plus de 10 ans après une première expérience professionnelle en cabinet d'audit et de conseil. J'ai occupé différents postes au sein du Groupe (RHG, CIB Finance, Secrétariat du Conseil d'administration de BNP Paribas SA). Je suis actuellement en charge d'accompagner le métier Wealth Management dans le développement de sa stratégie Data tout en assurant la protection des données personnelles de nos clients et employés.

NOM : LELONG Prénom : **Louis**

Date de naissance : **24/02/1987**

Fonction et entité de rattachement : **Chief of Staff – RHG Services France**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Au sein des Ressources Humaines Groupe, Chief of staff du COO et Responsable des Services France : pilotage de projets stratégiques, en lien étroit avec Finance & Strategy et IMEX ; animation de la communauté des RH France ; analyse des budgets et des coûts...

Dans de précédentes fonctions, Responsable du Contrôle de Gestion de RHG et des Activités Sociales

Trésorier adjoint de l'Association « Le Choeur de la Banque » (concerts du chœur des salariés BNP Paribas)



NOM : NDAO Prénom : Sokhna Coura

Date de naissance : **05/03/1979**

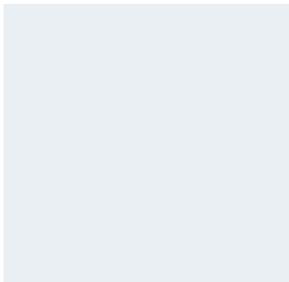
Fonction et entité de rattachement : **Chargée de rémunération Ressources Humaines CIB**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : **6 ans**

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

J'ai rejoint BNP Paribas en 2007. Mes expériences professionnelles au sein du Groupe m'ont permis d'acquérir des connaissances en actuariat, en gestion des risques, en gestion d'actif et de développer des compétences sur les régimes en couverture des frais de santé. Administratrice depuis 6 ans au sein du conseil d'administration de la Mutuelle du Groupe, j'ai eu la possibilité de m'investir sur des sujets diversifiés et stratégiques et j'espère avoir l'opportunité de poursuivre mon engagement au service des adhérents.



NOM : SAXE Prénom : Lionel

Date de naissance : **24/08/1960**

Fonction et entité de rattachement : **Retraité**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : **Plus de 15 ans**

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Dernier poste occupé à la banque : Conseil Banque Privée Grandes Relations Bourgogne Franche-Comté.

Trésorier d'une chorale dijonnaise de 130 adhérents (Poly'Son)

AUTRES CANDIDATS



NOM : DRILHON Prénom : Stanislas

Date de naissance : **03/03/1960**

Fonction et entité de rattachement : **Responsable Culture Data BCEF Data Office BCEF**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

**Expérience : management, commerce, assurance, contrôle permanent, acculturation Data
Compétences : formation, marketing, développement commercial, expérience client, risques, pilotage partenariats et gestion projets**

Ecole Supérieure d'Assurances : membre des Conseils d'Administration et Scientifique et enseignant



NOM : ERAMBERT Prénom : Nathalie

Date de naissance : **02/04/1967**

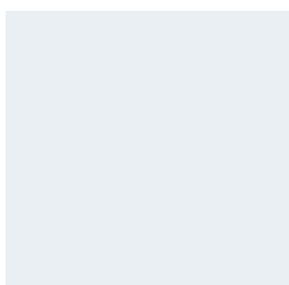
Fonction et entité de rattachement : **LEGAL BCEF**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Je suis Assistante de Direction au sein de Legal BCEF. Je m'occupe de la gestion administrative de l'entité et j'ai eu l'occasion pendant 7 ans de m'occuper de la partie vie sociale des entités DOM-POM (mise en place des conseils et assemblées générales, formalités, retranscription des PV). Je participe également, chaque année, via BNP Paribas, au Téléthon, à la collecte de denrées alimentaires pour les Restos du Coeur et la Banque Alimentaire.



NOM : FLAHAUT Prénom : Catherine

Date de naissance : **15/05/1963**

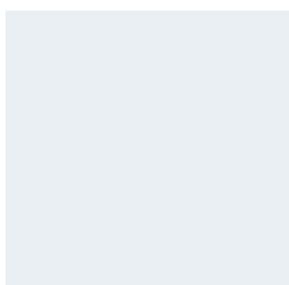
Fonction et entité de rattachement : **IRP**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Je suis coordinatrice adjointe depuis septembre 2019. Je suis membre active du Collège des Cents Arpents depuis 2021 et membre de l'Amicale des Retraités et Actifs de la Banque (ADR) depuis 2017.



NOM : GALIZZI Prénom : Clément

Date de naissance : **27/06/1992**

Fonction et entité de rattachement : **Conseiller Affinité / agence d'apt / BCEF RETAIL**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Je suis actuellement Conseiller Affinité au sein de l'Agence d'Apt, j'exerce en parallèle du bénévolat pour un club de football de mon lieu de domicile, je suis également membre du CA de la crèche associative de ma Fille



NOM : GERARD Prénom : Murielle

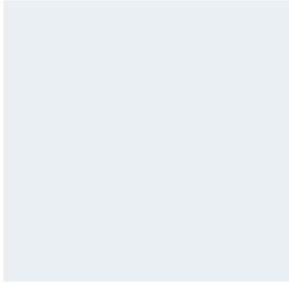
Date de naissance : **07/08/1971**

Fonction et entité de rattachement : **Responsable L&D, CIB Securities Services France**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) : -



NOM : GZARA Prénom : Hamdi

Date de naissance : **07/04/1974**

Fonction et entité de rattachement : **BNP Paribas Consulting & Transformation**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Je suis Transformation leader au sein de la fonction BNPP Consulting et Transformation depuis 2018, j'ai réalisé des missions sur des programmes de transformation au sein de plusieurs entités et fonctions transverses du groupe dont la conformité, le risque, la finance, Arval, Factor, etc.. Je suis certifié Stratège de la transformation de l'école polytechnique Executive Education en 2019. Dans le passé, j'étais arbitre de football amateur pendant 15 ans. Je suis ingénieur en informatique de formation.



NOM : LE MANACH Prénom : Jean-Claude

Date de naissance : **02/02/1968**

Fonction et entité de rattachement : **Chargé de Contrôles Centralisé (BCEF Opérations)**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Assurer le contrôle des Points de Surveillance Fondamentaux (PSF) au niveau du GPAC. Détecter, évaluer les zones de risques dans les agences et/ou services ou domaines et proposer des actions dans le cadre de l'élaboration du plan de contrôle. Apprécier l'organisation en place et préconiser des mesures d'amélioration auprès du RCSR. Etre le relais du RCSR en matière de contrôles et d'informations comptables et l'assister dans ses fonctions de correspondant « conformité ».



NOM : NICOLAS Prénom : Thomas

Date de naissance : **29/03/1976**

Fonction et entité de rattachement : **Senior Manager ALMT EM**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Depuis 15 ans au sein du Groupe, initialement chez RISK puis dans l'activité ALM Trésorerie. En charge du suivi des risques ALM des filiales du périmètre EM depuis 2016.



NOM : RAKEZ Prénom : **Laure**

Date de naissance : **23/06/1984**

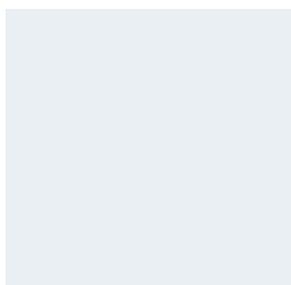
Fonction et entité de rattachement : **Conseil Banque Privée, centre BP Buttes Chaumont**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Je suis gestionnaire de patrimoine en Banque Privée depuis 2012 (un poste de CBPP à Boucle de Seine puis un poste de CBP Grandes Relations sur le centre BP Paris Exclusive de 2018 à 2022, actuellement Banquier Privée Chargée d'appui régional sur le centre BP Paris Buttes Chaumont). Je suis bénévole dans l'ONG Survival International en parallèle de mes activités. Je fais également un doctorat en Anthropologie à l'Université Paris Nanterre.



NOM : SÉNÉ Prénom : **François**

Date de naissance : **09/01/1955**

Fonction et entité de rattachement : **Retraité depuis 31/12/2018**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

De 2014 à 2018 j'ai occupé le poste de Secrétaire du CE SUD OUEST.

Mon parcours professionnel est atypique, je suis rentré chez BNP Paribas en 07/1972 comme simple employé administratif dans le Groupe de Versailles.

En 1976 après mon service militaire, j'ai choisi la filière exploitation, ou par mon travail et par chance j'ai rapidement gravi les échelons me permettant de prendre des postes à responsabilités de plus en plus importants : Responsable de Bureau, Directeur d'Agences, RCPP Adjoint, RCPE.

Comme vous le constaterez, l'essentiel de ma carrière professionnelle a été liée au management et gestion des équipes et des risques commerciaux.

J'espère que ma candidature retiendra toute votre attention .



NOM : SOUSTRE Prénom : **Aurélien**

Date de naissance : **14/03/1984**

Fonction et entité de rattachement : **Annecy Royale 00682**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Conseiller en patrimoine au sein de BCEF, j'exerce une double activité comme maître de conférences associé des universités en sciences de gestion et du management à l'iaelyon - Université Jean Moulin de Lyon. Je suis par ailleurs activement impliqué au sein des instances de supervision et régulation du système financier, et dans la gouvernance du groupe de protection sociale Malakoff Humanis.



NOM : SUPARAMY Prénom : **Patricia**

Date de naissance : **24/09/1979**

Fonction et entité de rattachement : **Chargée d'Affaires Professionnels à Bordeaux - Région Nouvelle Aquitaine BCEF**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

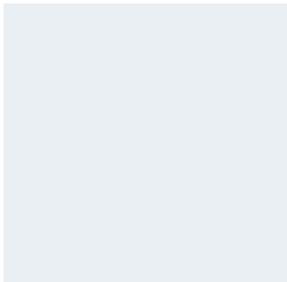
Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

De Mars 2021 à ce jour, cumul élue CSEE NOUVELLE AQUITAINE et élue au CSEC avec commission RH et commission paritaire en 2021

Depuis 01/2023 Conseillère aux Prud'hommes (5 bureaux de jugements et 1 Bureau de conciliation/ an)

De mai 2019 à mars 2021 : Mission d'élue au CSEE NOUVELLE AQUITAINE avec 24h de délégation par mois avec commission contrôle financier du CSE région et Chargée d'affaires professionnels à l'agence Villenave d'Ornon BCEF retail de décembre 2014 à mars 2021



NOM : VOLKMANN Prénom : **Norbert**

Date de naissance : **09/10/1953**

Fonction et entité de rattachement : **Retraité**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) : -



NOM : ANDRIAMIAKATRA Prénom : **Njaka**

Date de naissance : **17/12/1991**

Fonction et entité de rattachement : **Chargé de mission - Conformité**

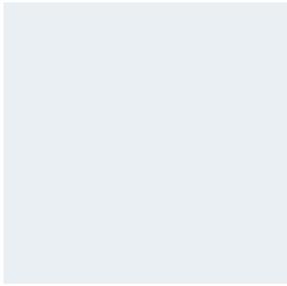
Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

9 années d'expérience dans l'industrie bancaire dans différents postes (chef de projet sur des sujets finances, conformité et risques).

Président et bénévole dans différentes associations humanitaires (oeuvres caritatives, promotion de l'éducation et de l'insertion professionnelle).



NOM : BARD Prénom : Elisabeth

Date de naissance : **05/03/1955**

Fonction et entité de rattachement : **BCEF Recouvrement**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Je suis détachée pour une organisation syndicale. Mon activité consiste à défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés et à assister aux instances CSEEPF et CSEC dans lesquelles j'interviens pour donner un point de vue sur les dossiers présentés par la Direction.



NOM : CHIRLIAS Prénom : Aline

Date de naissance : **28/06/1979**

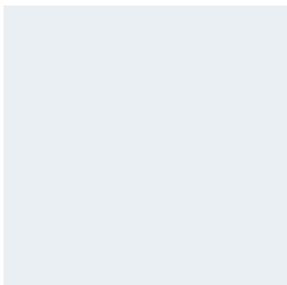
Fonction et entité de rattachement : **Directrice d'agence, région Ile de France Ouest, BCEF**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

Collaboratrice du groupe depuis 18 ans, actuellement directrice d'agence bancaire détachée depuis 2019 en qualité de déléguée syndicale SNB de la région Ile de France Ouest, outre mon engagement professionnel auprès de mes collègues, je suis également investie dans plusieurs associations au sein de BNP Paribas (Culturall, BCEF Act her) et dans ma vie personnelle et familiale (Association Parents d'Elèves Primaire et Collège).



NOM : COQUELIN Prénom : Philippe

Date de naissance : **18/05/1971**

Fonction et entité de rattachement : **Ingénieur BCEIF-IT**

Ancienneté au sein du Conseil d'administration : -

Autre(s) mandat(s) en mutualité : -

Présentation des activités (professionnelles et/ou associatives) :

- **Responsable des applications Crédits aux Entreprises au niveau informatique**
- **Représentant du personnel au CSEEPF**
- **Président de l'Association Club d'Echecs de l'Arpajonnais**

QUI SOMMES NOUS ?

La Mutuelle en quelques chiffres au 31 décembre 2022



43
COLLABORATEURS



74 605 ADHÉRENTS
117 634
PERSONNES PROTÉGÉES



LA MUTUELLE COUVRE
69%
DES EFFECTIFS FRANCE
du Groupe BNP Paribas



37% SALARIÉS **25%** RETRAITÉS **38%** AYANTS DROIT
99%
des NOUVEAUX RETRAITÉS restent
ADHÉRENTS à la Mutuelle



87M€
de PRESTATIONS VERSÉES



LE RATIO DE PRESTATIONS /
COTISATIONS, qui rapporte les
prestations versées (y compris
frais de gestion associés) aux
cotisations collectées, est de
108,2%



234 700€
D'AIDES APPORTÉES PAR
LE FONDS D'ACTION SOCIALE
aux adhérents en difficulté



99,5M€
de COTISATIONS BRUTES
soit **87,8M€**
de COTISATIONS NETTES



8%
de FRAIS DE GESTION sur la base
des cotisations nettes



AVANCE DES FRAIS
par la Mutuelle auprès de
250 000
professionnels de santé



La Mutuelle intervient de manière croissante dans le domaine de la prévention (sevrage tabagique, consultations de psychologie, diététique...)

Le Conseil d'administration au 31 décembre 2022

CHEVRIER Serge, Président - RHG
BON-CASERY Elisabeth, Vice présidente - BCEF
FORLI Bernard, Secrétaire général - Retraité
AUBERT Pascal, Trésorier - CIB
HUBAUD Claude, Trésorier adjoint - RHG
BARET Charlotte, Administrateur -LEGAL
BAUER Annick, Administrateur - BCEF
BUCHOT Christian, Administrateur - Retraité
GREGOIRE Laurence, Administrateur - BCEF
MORAND Philippe, Administrateur - Retraité
NDAO Sokhna Coura, Administrateur - RH CIB
SAXE Lionel, Administrateur - Retraité
VOTAT Muriel, Administrateur - BCEF

La Direction

MONTOUCHET Fabienne, Directrice
LAMBERT Franck, Directeur adjoint
LEPINAU (de) Claire, Directrice adjointe

Les Dirigeants effectifs notifiés à l'ACPR

CHEVRIER Serge, Président - RHG
MONTOUCHET Fabienne, Directrice
LEPINAU (de) Claire, Directrice adjointe

Les Responsables fonctions clefs notifiés à l'ACPR

MONTOUCHET Fabienne, Fonction Gestion des Risques - Directrice
LEPINAU (de) Claire, Fonction Vérification de la Conformité - Directrice adjointe
MACRON Christèle, Fonction Actuarielle - Responsable Comptabilité-Finances
PENA Valérie, Fonction d'Audit Interne - Auditrice

Le Bureau

CHEVRIER Serge, Président de la Mutuelle - RHG
BON-CASERY Elisabeth, Vice-présidente - BCEF
FORLI Bernard, Secrétaire général - Retraité
AUBERT Pascal, Trésorier - CIB
HUBAUD Claude, Trésorier adjoint - RHG

Le Comité d'Audit et des Risques

FORLI Bernard, Président du Comité - Retraité
AUBERT Pascal, Trésorier - CIB
BUCHOT Christian, Administrateur - Retraité
NDAO Sokhna Coura, Administrateur - RH CIB
VOTAT Muriel, Administrateur - BCEF

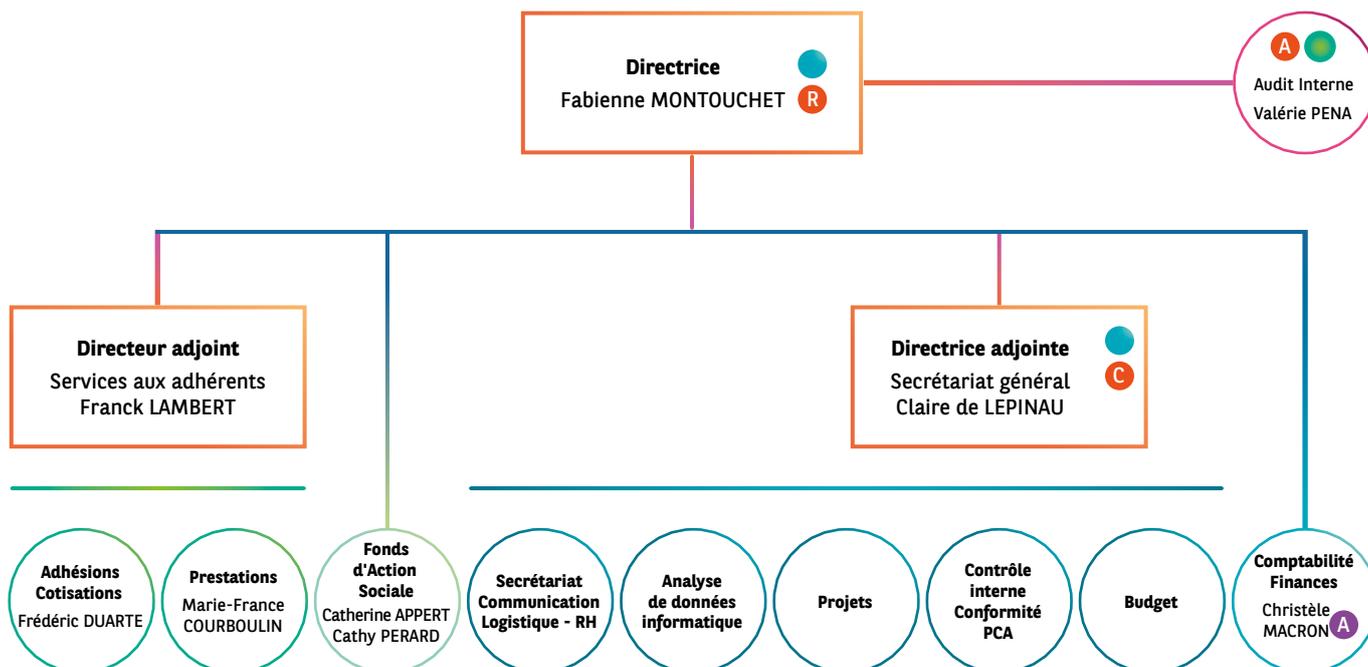
Le Comité Financier

SAXE Lionel, Président du Comité - Retraité
CHEVRIER Serge, Président de la Mutuelle - RHG
FORLI Bernard, Secrétaire général - Retraité
BUCHOT Christian, Administrateur - Retraité
AUBERT Pascal, Trésorier - CIB
HUBAUD Claude, Trésorier adjoint - RHG

LA MUTUELLE : NOTRE ORGANISATION

La Mutuelle du Groupe BNP Paribas, est une mutuelle d'entreprise à caractère obligatoire pour les collaborateurs en activité et facultative pour les retraités du Groupe.

Le Conseil d'administration est présidé par Serge CHEVRIER. La Direction de la Mutuelle est assurée par : Fabienne MONTOUCHET (Directrice), Franck LAMBERT (Directeur adjoint) et Claire de LEPINAU (Directrice adjointe)



Dirigeants effectifs	
Le Président	●
La Directrice	●
La Directrice adjointe	●

Fonctions clés	
Risques	R
Vérification de la conformité	C
Actuariat	A
Audit interne	A

● DPO



UN SITE ET UNE APPLI MOBILE

Accessibles et consultables en ligne

Simplifiez-vous la vie en vous connectant au site ou l'appli mobile

Les réponses à vos questions en quelques clics

NB : Toutes les demandes transmises via le site et l'appli mobile sont traitées en priorité



Le site de la Mutuelle
www.mutuelle.bnpparibas.fr



Application Mutuelle
BNP Paribas disponible
sur App Store et Google Play.



NOTRE ACTIVITÉ

Une équipe attentive et engagée



112 500

Attestations Tiers payant délivrées chaque année



14 916

Demandes Web des adhérents par mois



22 486

Devis validés par an



39 180

Appels par an

soit **155**

appels traités par jour



129

Courriers reçus en moyenne par jour

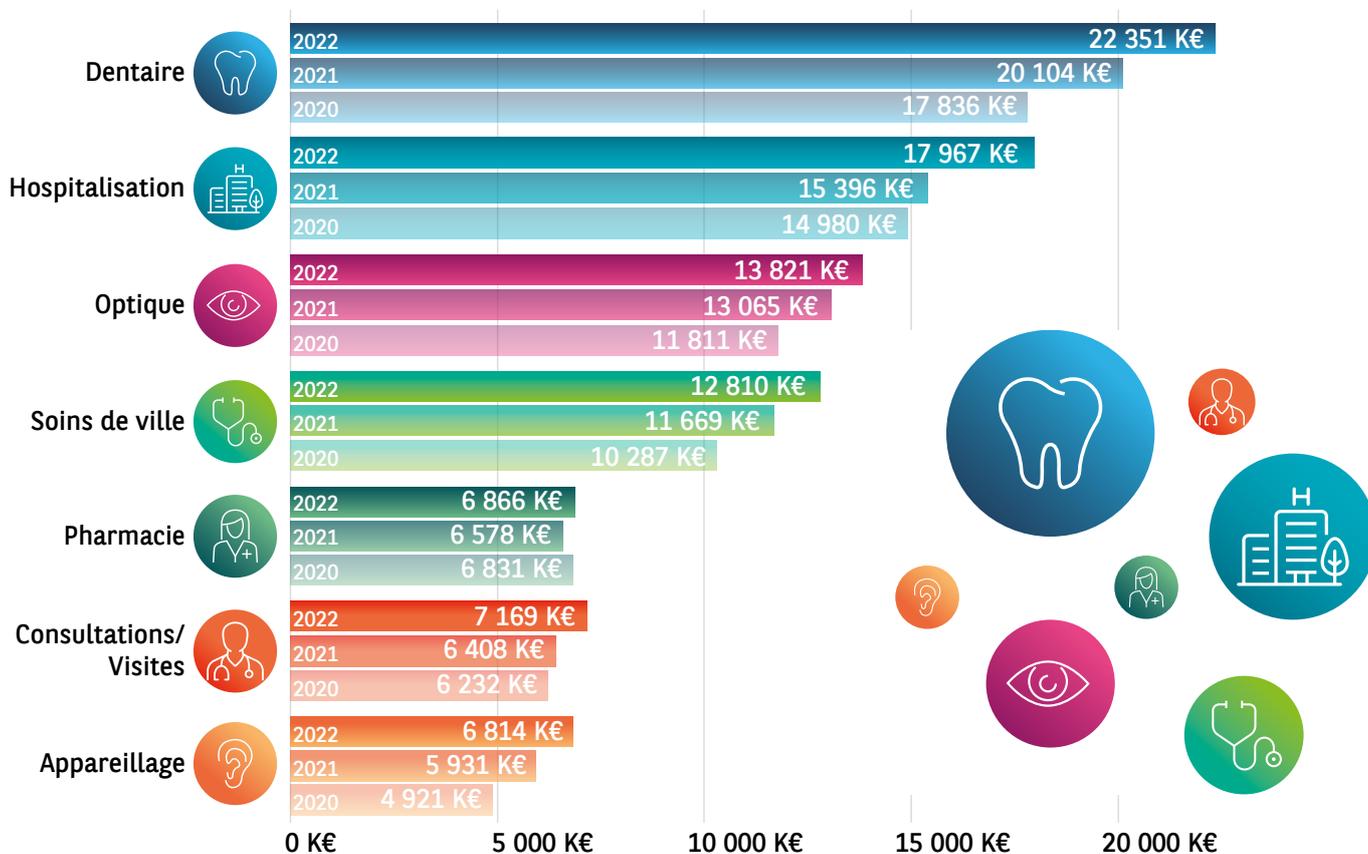


374 601

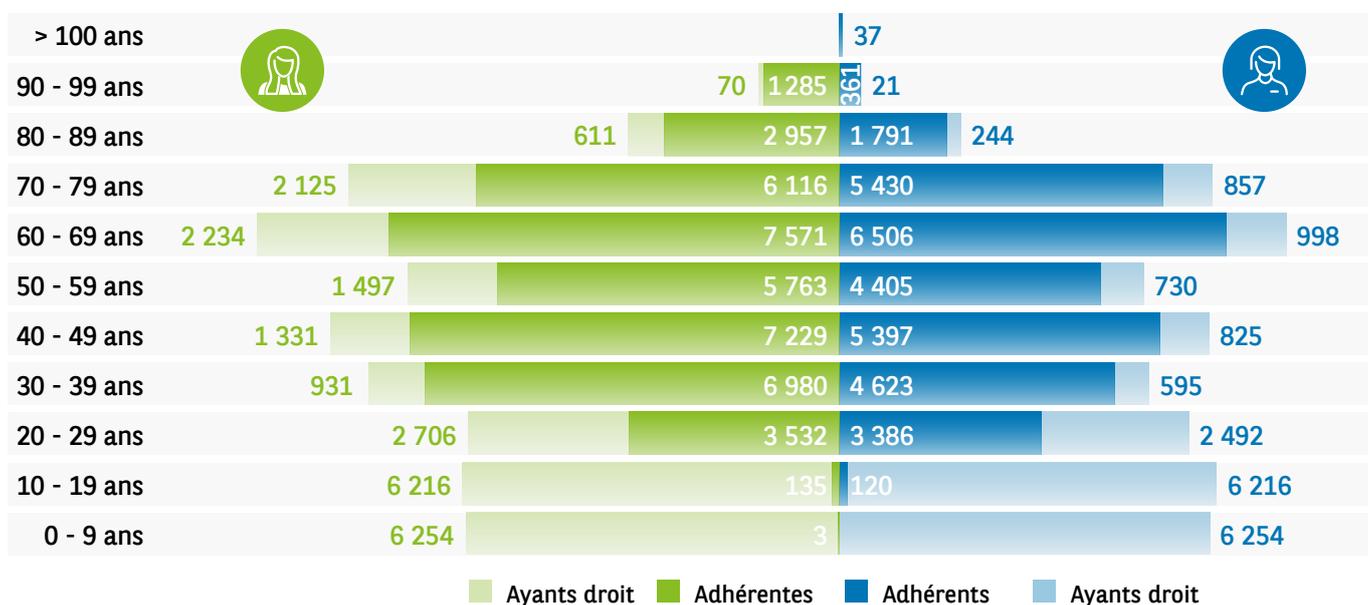
Lignes de remboursements traitées annuellement



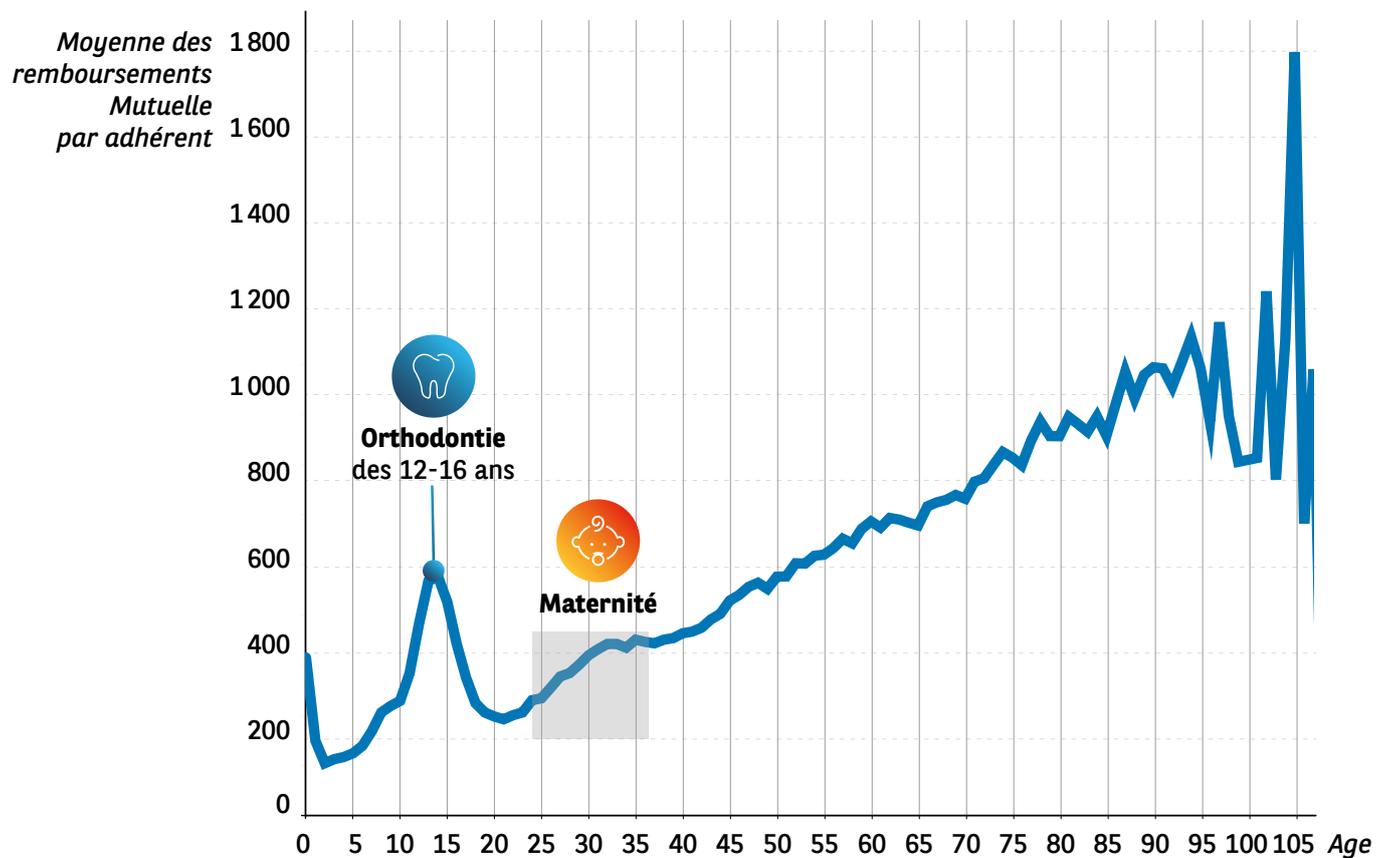
LE DENTAIRE : 1^{ER} POSTE DE PRESTATIONS VERSÉES PAR LA MUTUELLE



L'ÂGE DES ADHÉRENTS ET AYANTS DROIT



DES DÉPENSES DE SANTÉ QUI AUGMENTENT AVEC L'ÂGE



INFORMATIONS DES DÉCISIONS RELATIVES AUX COTISATIONS ET PRESTATIONS PRISES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2023

En 2023, face à la forte hausse des dépenses de santé constatée ces deux dernières années, la Mutuelle a décidé de privilégier ses remboursements sur les frais de santé essentiels, ceci afin de maintenir son équilibre financier et de limiter les hausses de cotisations Adhérents.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les cotisations mensuelles à la mutuelle de base s'élèvent :



ADHÉRENTS SALARIÉS	2023		
	Salarié	Employeur	Total
Tranche A (part de la rémunération < à 1 PMSS*)	19,00 €	27,70 €	46,70 €
Tranche B (part de la rémunération comprise entre 1 et 2 PMSS*)	0,37%	0,25%	0,62%
Plafond de Cotisation (Tranche A + Tranche B)	32,56 €	36,87 €	69,43 €

* PMSS : Le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale est de 3666€ au 01/01/2023, il était de 3428€ au 31/12/2022.

- **L'assiette sur laquelle est désormais calculée la cotisation** est la rémunération brute réellement perçue soumise aux cotisations de Sécurité Sociale, à l'exclusion des sommes devenues exigibles du fait de la rupture du contrat de travail (indemnités de rupture, prime de précarité, indemnités de départ en retraite, ...), de l'intéressement, de la participation. Les IJSS (Indemnités journalières de Sécurité sociale), le maintien au net et la prévoyance entrent dans le salaire de référence.
- La mise en œuvre effective est apparue sur le bulletin de salaire de mars 2023 avec régularisation des mois de janvier et de février.



ADHÉRENTS RETRAITÉS	2023
≤ à 100% du PMSS *	83 €
> à 100% et ≤ à 120% du PMSS *	88 €
> à 120% du PMSS *	95 €

* PMSS : Le Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale est de 3666€ au 01/01/2023, il était de 3 428€ au 31/12/2022.

- Pour les anciens salariés des entreprises adhérentes, la cotisation est fonction du dernier salaire de référence et du PMSS en vigueur à la date de la rupture du contrat de travail. Le salaire de référence est la rémunération brute réellement perçue soumise aux cotisations de Sécurité Sociale, à l'exclusion des sommes devenues exigibles du fait de la rupture du contrat de travail (indemnités de rupture, prime de précarité, indemnités de départ en retraite, ...), de l'intéressement, de la participation. Les IJSS (Indemnités journalières de Sécurité sociale), le maintien au net et la prévoyance entrent dans le salaire de référence.





AYANTS DROIT		2023
CONJOINT(E), PACSÉ(E), CONCUBIN(E)	< 40 ans	49 €
	de 40 à 59 ans	62 €
	≥ 60 ans	102 €
ENFANT	de moins de 28 ans**	27 €
ENFANT DE L'ADHÉRENT, EN SITUATION DE HANDICAP	Taux d'incapacité ≥ 80%	0 €
	> 28 ans et taux d'incapacité compris entre 50 et 79%	34,50 €
ASCENDANT À LA CHARGE DE L'ADHÉRENT		102 €

** Gratuité à partir du 3^e enfant. Les 3 enfants doivent être âgés de moins de 20 ans.

- Pour les conjoint(e)s, PACSÉ(e)s, concubin(e)s, **la limite d'âge d'adhésion est fixée à 50 ans**, sauf conditions particulières précisées dans la Notice d'information du contrat d'assurance collective à adhésion obligatoire.
- Seuls les conjoint(e)s, PACSÉ(e)s, concubin(e)s déjà inscrits au contrat collectif (salarié) sont éligibles au contrat individuel (retraité).
- **L'adhésion d'un ascendant est possible si l'ascendant :**
 - réside au domicile de l'Adhérent,**ET**
 - est non imposable, ou fiscalement à charge de l'Adhérent.

OPTIONS

- **Uniformisation du niveau d'option pour tous les membres d'une même famille** pour toute **nouvelle adhésion** ou en cas de changement.
- **Engagement d'1 an**, renouvelable tacitement, pour l'adhésion à toute option.
- **Possibilité de changer d'option une fois tous les 10 ans.**

ADHÉRENTS & AYANTS DROIT	2023	
	Option 1	Option 2
Moins de 20 ans	6 €	10 €
De 20 à 59 ans	14 €	29 €
≥ 60 ans	17 €	32 €



LES PRESTATIONS – CE QUI CHANGE

La prise en charge des remboursements des Médecins OPTAM et des véhicules pour les personnes en situation de handicap est améliorée afin de réduire le reste à charge. Les baisses de prestations notamment des lentilles et des audioprothèses ont été motivées dans un but de réduire les utilisations non conformes ou de promouvoir le 100% Santé.

DÉPASSEMENTS D'HONORAIRES CHEZ LES MÉDECINS OPTAM ¹	2022			2023		
	MUTUELLE DE BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2	MUTUELLE DE BASE	BASE + OPTION 1	BASE + OPTION 2
Consultation Médecin généraliste OPTAM	30% BRSS	90% BRSS	90% BRSS	30% BRSS	100% BRSS	110% BRSS
Consultation Médecin spécialiste OPTAM	30% BRSS	140% BRSS	160% BRSS	30% BRSS	150% BRSS	180% BRSS
VÉHICULE POUR PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ²	130%			160%		
FORFAIT LENTILLES REFUSÉES PAR LA SÉCURITÉ SOCIALE	300€			200€	250€	300€
Forfait annuel						
PROTHÈSES AUDITIVES – FORFAIT PAR APPAREIL ³	600€	900€	1 200€	500€	700€	900€
Adulte > 20 ans						
CHAMBRE PARTICULIÈRE – HORS MATERNITÉ	60€	90€	90€	50€	85€	90€
Forfait journalier						

■ Les cures thermales ne sont plus remboursées au profit d'autres prestations bénéficiant au plus grand nombre.

■ Le service Mutuelle BNP Paribas Assistance a pris fin le 31/12/2022 en raison du faible nombre d'utilisateurs (<1 200 utilisateurs) et du coût supporté par la Mutuelle. Le Fonds d'Action Sociale peut être sollicité par les Adhérents en fonction de leur situation sociale.

■ Les prestations du réseau de soins Kalixia Viamedis ayant moins d'intérêt avec la mise en place du 100% Santé et n'ayant pas satisfait le niveau de qualité de service que la Mutuelle et ses adhérents étaient en droit d'attendre, **le contrat s'est arrêté** au 31/12/2022. Les démarches des adhérents auprès des opticiens et des audioprothésistes sont inchangées.

1 - Pour ces prestations, le taux de Remboursement de la Sécurité Sociale (% de la BRSS) est de **70%**.

2 - Pour ce service, le taux de Remboursement de la Sécurité Sociale (% de la BRSS) est de **100%**.

3 - Audioprothèse : prise en charge limitée à un équipement par oreille tous les 4 ans sans possibilité de dérogation.

LES BONS RÉFLEXES

- **Respecter le parcours de soins** (déclarer son médecin traitant).
- **Privilégier les médicaments génériques.**
- **Demander systématiquement un devis pour des soins dentaires** afin d'estimer le montant du remboursement.
- Depuis le 1^{er} janvier 2023, **pour toute opération de la vue, un devis doit être envoyé à la Mutuelle** pour prise en charge avant la réalisation des soins, afin de lutter contre la fraude.
- **Vérifier sa facture d'hospitalisation.** La règle est la suivante : un hôpital ne peut facturer une chambre particulière qu'à la condition qu'elle ait été demandée expressément par le patient.
- **Se rappeler que les professionnels de santé** (audio, optique et dentaire) **doivent délivrer un devis incluant une offre 100% Santé.**
- **Ne jamais communiquer le niveau de ses garanties aux professionnels de santé** (opticiens, dentistes...).

WE CARE : DISPOSITIF SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES COLLABORATEURS !

Retrouvez toutes les pages d'actualités Santé et Bien être du Groupe BNP Paribas sur le site Echonet rubrique We care :
We Care - Santé au travail & Bien-être - Echonet mobile



La Mutuelle aux côtés du Service de Prévention et de Santé au travail et Action Sociale France prend soin des collaborateurs.

Vous trouverez des conseils :

- Pour aménager son poste de travail à la maison
- Pour la reprise du travail après une longue maladie
- En cas de maladie lors d'un déplacement professionnel à l'étranger
- Téléchargez l'application Humanoo pour prendre soin de vous et bénéficiez d'exercices adaptés et de recettes saines et savoureuses
- Et bien d'autres choses encore



LA RÉFORME 100% SANTÉ

En France, les domaines pour lesquels le renoncement aux soins est le plus fort sont **l'audiologie, le dentaire et l'optique**. C'est sur ces domaines que le « **reste à charge** » est généralement le plus élevé. Les pouvoirs publics ont donc fait en sorte que, sur une sélection de soins dits « essentiels » dans chacun des 3 domaines, un dispositif nouveau permette aux assurés d'être **intégralement remboursés** : c'est **la réforme 100% Santé** et son dispositif « **reste à charge zéro** ».

Avec la réforme 100% Santé, en agissant sur 2 leviers que sont la **limitation des prix et l'augmentation des remboursements**, les pouvoirs publics rendent accessibles une sélection de prothèses dentaires, d'aides auditives et de lunettes en permettant qu'elles soient remboursées à 100%.

L'offre 100% Santé s'appliquant **à l'optique, l'audiologie et le dentaire** (couronnes, bridges et dentiers), donne accès à des soins et des équipements pris en charge à 100% après remboursement par l'Assurance Maladie et la Mutuelle du Groupe BNP Paribas.

Concrètement, comment fonctionne le 100% Santé ?

Tous les adhérents de la Mutuelle
et leurs ayants droit peuvent
bénéficier de l'offre 100 % Santé.



3 familles de soins sont concernées :



Les aides auditives (audioprothèses)

Des aides auditives de qualité 100% Santé sont garanties « sans reste à charge », grâce à leur Prix Limite de Vente (PLV) et au financement de l'Assurance Maladie et de la Mutuelle.

L'offre 100% Santé propose un large choix d'aides auditives pour répondre aux besoins de chacun :

- intra-auriculaire, écouteur déporté, contour d'oreille... ,
- 12 canaux de réglages ou dispositif de qualité équivalente,
- nombreuses fonctionnalités : anti-acouphène, réducteur de bruit du vent, anti-Larsen, Bluetooth...

Tous les audioprothésistes doivent obligatoirement proposer un devis comportant au moins une offre 100% Santé pour chaque oreille.



Le dentaire (prothèses dentaires)

Un choix étendu de prothèses dentaires prises en charge à 100% (couronnes, bridges, inlay...) est proposé dans l'offre 100% Santé.

Le dentiste consulté doit systématiquement présenter un devis incluant un plan de traitement 100% Santé précisant :

- les soins à réaliser avec une tarification entrant dans le cadre des Honoraires Limites de Facturation (HLF),
- les prothèses avec le (ou les) matériau(x) choisi(s), la position sur la mâchoire avec un tarif entrant dans les Prix Limites de Vente (PLV) fixés par le régulateur.

Tous les dentistes doivent proposer un devis 100% Santé entièrement remboursé si les soins à réaliser existent dans l'offre 100% Santé.



L'optique (lunettes de vue)

Les opticiens proposent depuis 2020 une offre 100% Santé comprenant des montures et des verres de qualité, intégralement remboursés.

Ils doivent proposer au minimum 17 modèles différents de montures pour les adultes et 10 modèles de montures pour les enfants, en 2 coloris différents, ne dépassant pas un Prix Limite de Vente (PLV).

Les verres répondent à tous les besoins de correction visuelle et présentent de bonnes performances techniques : amincissement, verres anti-rayures, verres anti-reflets.

L'offre 100% Santé permet de choisir des verres 100% Santé et d'opter pour une monture en dehors de cette offre. Dans ce cas, le remboursement de la Mutuelle ne pourra excéder 50 euros. Et inversement, l'offre 100% Santé permet de choisir une monture 100% Santé et des verres hors 100% Santé, pris en charge selon les conditions prévues par la Mutuelle et selon les garanties souscrites.

Tous les opticiens ont l'obligation de présenter un devis à leurs clients comportant au minimum un équipement 100% Santé.

Point d'attention : depuis le 1^{er} avril 2022, la Mutuelle demande un devis pour tous les soins prothétiques avant tout remboursement de facture.

UNE MUTUELLE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Fonds d'Action Sociale

Le **Fonds d'Action Sociale** a pour objectif d'épauler ses adhérents et/ou leur(s) ayant(s) droit se trouvant en difficulté financière.

Vous AVEZ :

- **adressé vos factures acquittées au service des Prestations après le remboursement** par l'Assurance Maladie, il subsiste un **reste à charge** important sur des **frais liés à la santé**,
- **sollicité l'action sociale d'autres organismes** tel que la CPAM, la complémentaire santé de votre conjoint(e), les organismes de retraites complémentaires, le Conseil régional ou départemental, sans oublier la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) pour les personnes en situation de handicap, **et vous pouvez nous le justifier**,
- des **revenus modestes**,

Vous POUVEZ :

- vous **rapprocher** du **Fonds d'Action Sociale** de la **Mutuelle du Groupe BNP Paribas**,
- **pour cela, compléter le dossier** téléchargeable sur le site de la mutuelle : www.mutuelle.bnpparibas.fr / Espace Adhérent/Aide et contact/Les questions les plus fréquentes/Le Fonds d'Action Sociale ou sur l'appli mobile **Mutuelle BNPP**/Espace Adhérent/Une question/Le Fonds d'Action Sociale, et **joindre** toutes les **pièces justificatives** au dossier après l'avoir **complété et signé**.

Vous TROUVEREZ :

- **plus de détails** concernant le **Fonds d'Action Sociale** sur le **site** et l'**appli** mobile.

Vous NE POUVEZ PAS :

- **solliciter le Fonds d'Action Sociale** pour des **dépassements d'honoraires, des soins prothétiques dentaires, des équipements optiques, des aides auditives, des frais liés à la dépendance...**

Le **Fonds d'Action Sociale de la Mutuelle** du Groupe BNP Paribas **a soutenu** plus de **2 000 adhérents** en 2022 en octroyant 234 700 € :

- **40 900 €** pour les personnes en situation de handicap,
- **193 800 €** d'aides exceptionnelles.



Informations complémentaires sur :



Notre site : www.mutuelle.bnpparibas.fr

- Espace adhérent
- Aide et contact
- Les questions les plus fréquentes



L'appli mobile : **Mutuelle BNPP**

- Espace adhérent
- Une question ?

LE SOUTIEN DE LA MUTUELLE À L'INSTITUT LES CENT ARPENTS

Fondé en 1981 par notre Mutuelle, l'Institut Les Cent Arpents, situé à Saran près d'Orléans, vise à offrir un accompagnement de qualité à 120 adultes en situation de handicap, dans toutes les composantes de leur vie.

Un lieu de vie

Les personnes en situation de handicap ont souvent besoin d'un accompagnement constant ou partiel pour gérer les aléas de la vie quotidienne, accéder à une plus grande autonomie, s'intégrer dans la société. C'est ce qu'offrent les foyers d'hébergement ou de vie (propriétés de la Mutuelle) où est proposé un hébergement dans des espaces rénovés adaptés et conviviaux. Un ensemble de 20 logements (RIADH) vient également d'être édifié à immédiate proximité de l'Institut pour favoriser plus encore l'autonomie de ses résidents dans un environnement sécurisé.

Un lieu de travail

107 personnes en situation de handicap travaillent dans 5 secteurs d'activités professionnelles : Imprimerie-Reprographie, Peinture Industrielle, Menuiserie, Espaces verts, Conditionnement. Le chiffre d'affaires est en constante évolution. C'est dire la confiance accordée par les clients auxquels sont apportées en retour compétences, réactivité et qualité. La formation et la professionnalisation des travailleurs sont en permanence valorisées par le pôle Études et Formation créé en 2007.

Un engagement solidaire

Depuis sa création, la Mutuelle soutient son engagement à l'Institut en sa qualité :

- de cliente, en passant commande régulièrement à l'atelier Imprimerie,
- de propriétaire, en investissant annuellement pour la modernisation, l'accessibilité et l'entretien des locaux d'hébergement,
- d'acteur de solidarité en organisant la collecte des centimes solidaires en tant que relais de l'Amicale de l'Institut les Cent Arpents. Sans se substituer aux subventions publiques du Conseil Départemental et de l'État, les centimes solidaires, entièrement reversés à l'Amicale de l'Institut des Cent Arpents, permettent de réaliser des projets profitant au collectif ou répondant à des besoins individuels de première nécessité qui ne pourraient se concrétiser sans ce soutien financier.

Vous souhaitez participer aux Centimes solidaires : il vous suffit d'adresser votre demande à la Mutuelle.

Je marque mon accord (et celui de mes ayants droit éventuels) pour que soient prélevés dès à présent les centimes après la virgule, sur chaque virement de remboursement qui sera crédité par la Mutuelle sur mon compte bancaire. Cet engagement sera renouvelé chaque année par tacite reconduction et dénonçable par courriel ou lettre adressée à la Mutuelle. Les sommes recueillies seront transférées à l'Amicale de l'Institut les Cent Arpents et feront l'objet d'un reçu fiscal annuel (à partir de 10€ versés), donnant lieu à une réduction d'impôt de 66% et qui sera adressé en mai/juin de l'année civile suivante.

“ 6 421
adhérents
sont donateurs,
qui ont versé plus
de 30 000 €
cumulés, en 2022.
N'hésitez pas à les
rejoindre. ”

Une autre manière de donner aux bénéficiaires de l'Institut les Cent Arpents :

“ Vous souhaitez faire un don unique ou chaque année ?
Rendez-vous sur le site
www.centarpents.fr
rubrique FAIRE UN DON. ”

LES QUESTIONS / RÉPONSES SUR LA MUTUELLE

“ Pourquoi la Mutuelle a-t-elle fait le choix du contrat responsable ? ”

La Mutuelle du Groupe BNP Paribas s'inscrit dans une **politique de santé responsable où tous les adhérents et les praticiens de la santé sont responsabilisés**. De plus, la Mutuelle est soumise à une taxe de 13,27% et non 20,27% sur le montant des cotisations perçues ce qui permet une plus grande redistribution des cotisations via les garanties proposées. ”

“ Pourquoi la Mutuelle a décidé le déremboursement en 2023 des cures thermales ? ”

Les cures thermales sont très coûteuses tant en termes de montant remboursé que de gestion administrative et elles ne bénéficiaient qu'à une très faible minorité d'adhérents.

Par souci d'équité et afin de mieux rembourser certaines prestations plus largement utilisées (notamment les dépassements d'honoraires lors des consultations OPTAM), des choix ont été effectués dans une volonté de contenir les augmentations de cotisations. ”

“ Dois-je accepter lorsque mon opticien ou mon dentiste me propose de couvrir une dépense par la facturation d'un autre soin ou service ? ”

Non, déclarer à la Mutuelle un autre soin ou service ou prestation que celui réellement fourni est assimilé à une fraude, qui contrevient au Code de conduite du groupe BNP Paribas, puisque l'acte n'a pas eu lieu. ”

“ Dois-je adresser systématiquement mes factures de soins à la Mutuelle ? ”

J'adresse mes factures à la Mutuelle uniquement dans les cas suivants :

- **Soins non pris en charge** par l'Assurance Maladie mais figurant dans le livret des prestations de la Mutuelle.
- **En cas de dépassement d'honoraires** ou de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale (BRSS).
- **Lorsque la télétransmission NOEMIE n'est pas active**.
- Après le règlement de la part mutuelle, dans le cadre du tiers payant partiel.
- Lorsque la Mutuelle du Groupe BNP Paribas intervient en tant que 2^e complémentaire santé. ”

“ Quand dois-je envoyer mes factures ? ”

Pour des soins pris en charge par l'Assurance Maladie, vous devez adresser vos factures après le remboursement par votre Caisse d'assurance maladie et après avoir vérifié si le remboursement automatique de la Mutuelle n'a pas déjà eu lieu. ”

“ J'ai acquis un équipement optique (monture et verres) le 6 février 2022, quand puis-je procéder à son remplacement ? ”

Le prochain achat optique ne pourra être pris en charge par la Mutuelle qu'à partir du 6 février 2024 (tous les deux ans). Le Fonds d'Action Sociale ne peut pas intervenir sur le reste à charge des équipements optiques. ”

“ J'ai acquis un équipement optique le 18 avril 2022, depuis j'ai un changement de correction touchant un seul œil. Puis-je prétendre à un nouvel équipement complet ? ”

Oui, toutefois, l'acquisition d'un nouvel équipement ne pourra être prise en charge par la Mutuelle qu'à partir du 18 avril 2023. Le Fonds d'Action Sociale ne peut pas intervenir sur le reste à charge des équipements optiques. ”

“ Pourquoi la Mutuelle a-t-elle augmenté certaines cotisations en 2023 ? ”

La Mutuelle est à but non lucratif pour autant, elle a une obligation d'équilibre financier. Les cotisations doivent couvrir les frais de fonctionnement de la Mutuelle, les impôts et taxes, les prestations versées. En 2022, l'augmentation forte des dépenses a nécessité une augmentation des cotisations qui a été modérée par une ponction sur les réserves des actifs et des retraités et l'arrêt ou la diminution de certains remboursements tels que les cures thermales, les lentilles, ... ”

“ Il existe un Fonds d'Action Sociale au sein de la Mutuelle BNP Paribas. Quelles aides le Fonds d'Action Sociale peut-il financer ? ”

Le Fonds d'Action Sociale peut, sous conditions de ressources, soutenir les personnes les plus fragiles.

La participation peut porter sur une aide :

- aux personnes en situation de handicap,
- à domicile : en sortie d'hospitalisation, pour les futures ou jeunes mamans (maladie/complication, avant/après accouchement),
- à la personne,
- sur les séances de psychomotricité, d'ergothérapie.

Les aides versées ne sont pas une obligation de la Mutuelle envers ses adhérents. ”

Les réponses à d'autres questions

En consultant la foire aux questions (FAQ), sur le site www.mutuelle.bnpparibas.fr, dans **votre espace adhérent**, rubrique « aide et contact », les questions les plus fréquentes.

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Faites-nous part de vos suggestions sur le présent rapport via l'adresse courriel

paris_mutuelle_secretariat_general@bnpparibas.com

Rédaction : Mutuelle du Groupe BNP Paribas

Impression : Institut Les Cent Arpents, Esat Jean Pinaud

Ce document est imprimé sur du papier 100% PEFC provenant de forêts exploitées durablement

Agence interne 23_194_v5 - avril 2023

